

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 8 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 12 mars 2021 fixant le montant annuel de la prime d'attractivité pour certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ainsi que pour certains psychologues de l'éducation nationale

NOR : MENH2332341A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 2021-276 du 12 mars 2021 modifié instituant une prime d'attractivité pour certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ainsi que pour certains psychologues de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2021 modifié fixant le montant annuel de la prime d'attractivité pour certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ainsi que pour certains psychologues de l'éducation nationale,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les deux dernières lignes du tableau figurant à l'article 2 de l'arrêté du 12 mars 2021 susvisé sont remplacées par la ligne suivante :

«

Inférieur ou égal à 412	1 500 €
-------------------------	---------

».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 juillet 2024.

*La ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse,*

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des ressources humaines,
B. MELMOUX-EUDE

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice
chargée de la troisième sous-direction
de la direction du budget,*

A. SAUDI

*Le ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur de la politique salariale
et des parcours de carrière,*
J. VENCATACHELLUM

*Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice
chargée de la troisième sous-direction
de la direction du budget,*

A. SAUDI